

TORNACO (14. 12. 1866), il fallut procéder à des élections partielles. Le prince Henri ne put de nouveau s'abstenir d'y intervenir en exposant au gouvernement que l'élection éventuelle des anciens directeurs généraux SIMONS et VANNERUS pourraient présenter un danger pour le pays. Le gouvernement donnant une publicité indirecte mais adéquate à la lettre du stadhouder, Simons retira sa candidature ; Vannérus montra plus de cran mais fut battu à plates coutures.

Sur ces entrefaites les chances du Grand-Duché de conserver son autonomie devenaient de plus en plus minimes. Comme, à un certain moment, il y eut péril en la demeure le prince Henri, de connivence avec son frère le roi, envoya sa femme auprès du tsar Alexandre II pour lui demander son intercession auprès des grandes puissances. C'est après avoir secondé son époux lors de la réception de toutes les sociétés chorales et de musique du pays à Walferdange, le 10. 2. 1867, que la princesse Amélie se rendit le même soir à St-Pétersbourg, accompagnée du grand-maréchal baron TAETS VAN AMERONGEN et d'une dame d'honneur. (36) Le stadhouder rentra à La Haye, plein de confiance en l'énergie de sa femme qui, il y a lieu de le rappeler, avait avec le tsar Alexandre une tante commune, la grande-duchesse-mère de Saxe-Weimar, Marie PAULOWNA.

Après avoir reçu des nouvelles de son épouse, le prince Henri adressa le 22. 3. 1867 de La Haye une dépêche à chaque membre du gouvernement luxembourgeois dans laquelle il est dit notamment :

« Le ministre d'Etat, baron de Tornaco, vous aura, je pense, communiqué une note qui indique la solution de la grave et délicate question de la position à obtenir pour le Grand-Duché, solution que devrait, me semble-t-il, contenter le sentiment allemand et satisfaire l'amour-propre et l'esprit généreux des Français. Cependant, comme depuis lors il me revient de différents côtés que la présence des troupes prussiennes à Luxembourg est une question brûlante pour la France, il est urgent, pour le maintien de l'autonomie de votre patrie, que vous examiniez promptement et consciencieusement si les ressources du Grand-Duché ne permettent pas d'occuper la forteresse par 1800 ou 2 000 hommes de troupes luxembourgeoises. La solution qui me paraît être en rapport avec la gravité de la situation serait la suivante :

« 1° Evacuation de la forteresse par les troupes prussiennes ;

« 2° Occupation de la forteresse par les troupes luxembourgeoises, le souverain rentrant dans la plénitude de ses droits ;

« 3° Le territoire du Grand-Duché, déclaré neutre, serait reconnu comme tel par les puissances signataires du traité de Londres du 19 avril 1839, en vertu d'un traité à conclure ;

« 4° L'indépendance et l'autonomie complètes du Grand-Duché seraient reconnues par les mêmes puissances.

« Pour obtenir un résultat aussi heureux pour votre pays et satisfaisant pour l'amour-propre de tout le monde, et par lequel le